



**ACADÉMIE
DE LYON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ASIA

AIDE À L'INSTALLATION DANS LE PAYS DE GEX

ANNÉE SCOLAIRE 2022 – 2023

Cette aide est destinée à favoriser l'installation dans le Pays de Gex.

Bénéficiaires :

Les fonctionnaires stagiaires ou titulaires, nouvellement affectés dans le Pays de Gex (enseignant du 1^{er} ou 2nd degré de l'enseignement ou personnel non enseignant du secteur public).

Ne sont pas concernés : les personnels logés par nécessité de service ou résidant déjà dans le Pays de Gex, ainsi que les personnels accédant à la propriété.

Montant : 800,00 €

⚠ Pour un couple affecté ensemble dans ce secteur, une seule aide sera accordée.

Conditions d'attribution :

- Etre affecté à la rentrée scolaire dans un établissement d'enseignement public du Pays de Gex (répertorié en annexe) ;
- Accéder à un logement **locatif, appartenant au parc privé** des locations du Pays de Gex (les logements attribués par la mairie ou le SIVOM, SEMCODA n'ouvrant pas droit) ;
- Ne pas bénéficier d'une autre aide à l'installation.

Démarche :

Compléter le formulaire de demande et joindre les pièces justificatives.

Adresser le dossier complet avant le **14 octobre** de l'année en cours à l'adresse suivante :

**Rectorat de l'académie de Lyon
DPATSS 3A – Action sociale
92, rue de Marseille BP 7227
69354 LYON CEDEX 07
Contact : 04 72 80 60 59**